

UNION SPORTIVE CHEMINOTS MÉZIDON
14270 MEZIDON VALLÉE D'AUGE

FOULÉES MÉZIDONNAISES

RÈGLEMENT

Art. 1. Présentation

La section Athlétisme de l'USC Mézidon organise, le dimanche 28 octobre 2018, la 17^{ème} édition des Foulées Mézidonnaises. Course mixte de 10 km ouverte aux licenciés et non licenciés (Modalité Art.5). Des épreuves sont également prévues pour les enfants.

Art.2. Départ

Départ des courses à 10 heures dans le parc du Château du Breuil. Le circuit emprunte les rues de Mézidon Canon ainsi que des routes sécurisées hors de la ville. L'arrivée se situe face à la Salle de Spectacle LA LOCO rue de la Futaie.

Les épreuves pour les enfants se déroulent dans le Parc du Château du Breuil.

Art.3. Environnement

Un ravitaillement est assuré au 5^{ème} kilomètre et à l'arrivée. Par mesure écologique, des bacs seront mis en place afin de déposer les gobelets et autres débris utilisés. Merci de respecter cette consigne.

Art.4. Inscriptions

Les inscriptions se font par courrier à l'aide d'un bulletin d'inscription dûment complété, ou par internet, L'inscription n'est prise en compte qu'accompagnée de son **règlement**, de la photocopie de la **licence** ou de celle du **certificat médical** et de l'**autorisation parentale** obligatoire pour les mineurs

Pour une bonne organisation, la date limite d'inscription par courrier est fixée au mercredi 24 octobre 2018.

Pas d'inscription sur place.

Les frais d'engagement sont de 9 euros pour le 10 km, 4 euros pour le 3 km et gratuit pour les courses 1 et 1,5 km.

La remise des dossards se fait à la Salle LA LOCO, rue de la Futaie le jour de la course à partir de 8h00.

Art.5. Certificat médical. (REGLEMENTATION HORS STADE Modifiée par le Comité Directeur du 25 juillet 2008)

Condition obligatoire pour participer à la manifestation sportive.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L. 231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;
- ou titulaires d'une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, la mention de non-contre-indication à la pratique **de l'Athlétisme en compétition** ou de la **Course à pied en compétition** doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence ;
- ou titulaire d'une Licence délivrée par la FF Triathlon ;
- ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de **non contre-indication**

à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Art.6. Catégories D'âges

Elles concernent la saison sportive qui commence le 01 novembre 2017.

Éveil Athlétique 2009 - 2011, Poussin 2007 – 2008, Benjamin 2005 – 2006, Minime 2003 – 2004, Cadet 2001 – 2002, Junior 1999 – 2000, Espoir 1996 – 1998, Senior 1979 – 1995, Vétéran (*) 1978 et avant,

(*) Détail des catégories Vétéran H et F :

- VH1 : 1978 - 1969, VH2 : 1968 - 1959, VH3 : 1958 – 1949, VH4 : 1948 - 1939

UNION SPORTIVE CHEMINOTS MÉZIDON
14270 MEZIDON VALLÉE D'AUGE**Art.7. Sécurité**

- Le Comité d'Organisation est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite auprès des Allianz sous le de contrat N° 56405273. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.
- L'organisation dispose d'une ambulance, d'une assistance médicale assurée par l'UMPS14 et un médecin de garde présent lors de la manifestation sportive.
- Sur le parcours, un véhicule en tête de course et en queue de peloton, des signaleurs aux intersections routières et des responsables de course assurent la sécurité des coureurs.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique. Tous les participants (ou leur représentant légal) s'engagent sous leur propre responsabilité civile ou médicale.

Art.8. Engagement

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard sera disqualifiée et reconnue responsable en cas d'accident.

Art.9. Accompagnateurs

Pour des raisons de sécurité, les suiveurs (piétons, cycles, rollers...) sont interdits sur l'ensemble du circuit. Seuls ceux de l'organisation sont autorisés.

Art.10. Parking et Vestiaires

- Les parkings de l'École Albert Camus, de la Salle LA LOCO et de la Maison des Associations sont mis à disposition des coureurs
- Les vestiaires ainsi que les douches du Gymnase de l'École Albert Camus peuvent être utilisés par les concurrents

Art.11. Récompenses et classements

- Un lot souvenir est distribué à chaque coureur franchissant la ligne d'arrivée contre remise du dossard.
- Un classement individuel est établi pour toutes les catégories et courses inscrites au programme (Coupes et lot aux 3 premiers). La remise des prix est faite à l'issue de chaque épreuve. Seuls les concurrents présents à la remise des prix peuvent prétendre aux récompenses.
- Les résultats sont affichés sur le site d'arrivée au fur et à mesure de leur édition. Le classement complet est visible sur <http://uscm-athletisme.over-blog.com/>, dans la semaine suivant l'épreuve. Les coureurs ayant laissé leurs coordonnées sur le bulletin d'inscription le recevront par Email.

Art.12. Droit d'image

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits tel que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation sportive,

Art.13. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.